



# Politique publique de protection de l'enfant et médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin

Constant Ghislain NONKOUDJE

<sup>1</sup>Université d'Abomey-Calavi (UAC),

Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS)

**Résumé :** La mobilité des enfants a suscité ces dernières décennies l'intervention humanitaire de bon nombre de structures, aussi bien au Bénin et à l'internationale. L'objectif général de ce travail est d'analyser l'influence de la politique publique de protection de l'enfant et la médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin. Nous avons adopté une méthodologique de nature quantitative et qualitative. Sur ce, il est donc fait usage de la grille de lecture, du questionnaire, du guide d'entretien et de la grille d'observation pour la collecte des données. La boule de neige, le choix raisonné et le tirage aléatoire simple ont permis de constituer un échantillon dont la taille s'élève à cinq cent deux 502 interlocuteurs. De l'analyse des résultats, il ressort qu'une contradiction existe entre les discours et les logiques des acteurs impliqués dans la médiation autour de la mobilité des enfants dans ce milieu de recherche. De plus, l'inadéquation des politiques publiques de protection et les stratégies des structures de protection de l'enfant sont autant de variables qui influencent la protection des enfants dans ce milieu au Bénin. Par ricochet, les mesures de protection des mineurs n'affectent pas dans la durée le bien-être et l'épanouissement des enfants.

**Mots-clés :** Politique publique, Protection de l'enfant ; Médiation ; Mobilité des enfants.

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.7948958>

**Published in:** Volume 2 Issue 3



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

## 1. Introduction

Au Bénin, l'enfant est vulnérable par nature, car, il est un être en devenir, dépendant des adultes. Pour sa construction sociale, il doit donc être encadré, éduqué, formé, surveillé, orienté, structuré par sa famille, ses tuteurs et tous ceux qui exercent une autorité à son égard. En réalité, les situations qui rendent vulnérables des enfants, sont liées aux mauvais traitements, aux abus, aux violences et exploitations économiques et sexuelles, à la traite, aux mariages précoces et aux mobilités à risques, etc. Les interrogations au quotidien sur la mobilité des enfants constituent une préoccupation autant pour les dirigeants que pour la communauté internationale. La protection de l'enfant, les droits des enfants et la quête de l'intérêt supérieur de l'enfant sont autant de questions abordées dans les colloques, les instances et les fora. A la lecture du code de l'enfant au Bénin, l'unanimité semble se faire autour de l'article huit

(art 8) dans les familles, les communautés, les institutions. Cet article du code stipule : « Dans toutes les décisions qui concernent l'enfant, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des juridictions, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale. Par intérêt supérieur de l'enfant, on entend la primauté à sauvegarder et à privilégier, à tout prix, les droits de l'enfant dans le sens de son épanouissement, de son bien-être, de sa croissance et de sa préparation à la vie active d'adulte mature et responsable ».

Toujours dans le code, les articles (art : 11, 36, 38, 100, 121, 139, 164, 232, 262) sont largement revenus sur l'intérêt supérieur de l'enfant. A l'international, les autres textes de lois n'ont pas occulté sur la question. Mais le paradoxe s'observe dans la notion de protection de l'enfant qui ne semble pas perçue de la même manière par les différents acteurs présents dans le champ de la protection. En effet, la mobilité des enfants sont perçues comme un moyen de socialisation et d'éducation indispensable dans la société traditionnellement construite, surtout dans les milieux ruraux et périurbains. C'est ce qui fait dire à Nonkoudjè (2019) que dans la commune de Za-Kpota, les mobilités des enfants traduisent dans certaines circonstances une volonté d'éducation et de formation ambitionnant à préparer les enfants à un lendemain meilleur. Enfin ; nous constatons que tous les pays sans exception sont touchés par la mobilité des enfants et que son incidence est plus élevée dans les pays en développement, notamment sur le continent africain. Selon Alternatives-Sud (2009), le travail des enfants est un phénomène d'ampleur planétaire.

Cette problématique fondamentale nous amène à poser la question suivante : quel est le lien entre les politiques publiques de protection de l'enfant et la médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin ? Pour répondre à cette préoccupation, cet article vise à déterminer le lien entre les politiques publiques de protection de l'enfant et la médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin. Pour le développement de cet article suivra trois (03) sections. La toute première section est consacrée à la revue de littérature. Dans la deuxième section, il est abordé la méthodologie de la recherche. Enfin, la troisième présente et discute les résultats des analyses pour finir par la conclusion.

## **2. Etat de l'art de l'étude**

### **2.1 Revue Théorique**

Notre recherche porte sur deux théories qui ont servi de base d'analyse : l'interactionnisme symbolique de Blumer (2000) et l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1992). Ainsi, suivant Blumer (2000) dans son interactionnisme symbolique, les individus face à un phénomène réagissent en fonction de leurs représentations ou de leurs perceptions. Il suggère dans la compréhension d'un phénomène en relation avec les hommes de partir de la représentation et des perceptions des acteurs impliqués. Nous inscrivons alors cette recherche dans une telle vision en questionnant les représentations et perceptions autour de la mobilité des enfants.

Selon Crozier et Friedberg (1992), pour analyser le fonctionnement des organisations au travers du comportement de leurs membres, l'analyse stratégique place l'individu au cœur de ses préoccupations. Pour un tiers, les comportements des acteurs peuvent souvent sembler incompréhensibles, irrationnels voire aberrants alors qu'ils sont toujours rationnels du point de vue de l'acteur qui les met en œuvre. Dans ce travail de recherche, le système est composé des acteurs des services de l'état, des acteurs d'OSC, les donateurs/bailleurs et des membres de la famille (les parents et les enfants).

### **2.2 Contributions antérieures**

Depuis l'année 2000, le terme juridiquement consacré sur le plan international est celui de « Traite » des enfants, non celui de « trafic ». Le débat opposant l'usage (en français) du mot « traite » à celui du

« trafic » pour définir et désigner le problème lié au déplacement d'enfants à des fins d'exploitation a donc été tranché, sur le plan du droit international par l'élaboration (en anglais) de deux protocoles additionnels à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme). Ainsi, la mobilité des enfants est d'actualité.

Le trafic ou la traite des enfants se caractérise par le recrutement, le transport, le transfert et l'hébergement de toute personne par différents procédés. Il n'existe pas de définition universelle du trafic d'enfants. Pourtant, de nombreux instruments juridiques en font mention. Un d'entre eux, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, s'y réfère à l'article 11 alinéa 1 qui stipule que les « déplacements et les non-retours illicites d'enfants » sont interdits. Les trafiquants s'organisent en agissant par le biais de grands réseaux internationaux qui se livrent à de multiples activités comme le trafic de drogue ou de la prostitution. C'est également une forme de la traite des enfants. La traite est l'action de traire.

L'enfant : Le terme "enfant" dérive du concept de l'enfance. Cette dernière est une notion polysémique au quelle, il est donc difficile de donner une définition fixe. Elle évoque plusieurs réalités qui ne font pas toujours l'unanimité. Pour des anthropologues, l'enfance ramène aux différentes étapes de développement de l'individu (Bonnet, 2010). Les psychologues complètent cette définition en marquant une distinction entre les étapes de la petite enfance, beaucoup plus juridique, que celle de l'adolescence, plus biologique, avec la capacité de se reproduire (Manet, 2010). Légalement, le mineur est une personne qui n'a pas encore atteint l'âge légal de la majorité. Selon l'article premier de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, « un enfant s'entend comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». (Nations-Unies, 1990 :3).

Protection des enfants : Elle est une question de société qui concerne l'ensemble des citoyens et des institutions étatiques gouvernementales ou non-gouvernementales. De manière générale, la protection de l'enfant implique l'ensemble des attitudes de résilience face au danger. Spécifiquement, la protection apparaît comme la variable nécessaire dont dépend la réussite ou l'échec des expériences de mobilité des enfants. Elle désigne l'ensemble des pratiques admis ou non par les familles, les communautés et organisations d'aide à l'enfance et les institutions de l'Etat en vue d'un meilleur accompagnement aux enfants en situation de vulnérabilité en général et dont ceux en mobilités en particulier. Dans cette logique d'accompagnement des enfants dont notamment ceux en situation des mobilités, Imorou (2010) observe que la protection de l'enfance constitue un domaine important d'investissement de nombreux acteurs institutionnels (gouvernemental et non gouvernemental), (...) et reste un secteur où les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs nourris par les acteurs de la protection des enfants ;

La mobilité des enfants : le concept de mobilité signifie le fait de bouger d'un espace "A" à un autre. En effet, la mobilité est la propriété ou le caractère de ce qui peut se déplacer ou être déplacé dans l'espace et par extension ou métaphoriquement changer de fonction (métier), d'aspect et de forme. Ainsi, la mobilité des enfants désigne les déplacements d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, ainsi que les expériences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours (Tdh, 2011). Un enfant mobile est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et de ses conditions d'existence. Cette définition ne se limite pas à la notion géographique de déplacement. Elle embrasse toute la période durant laquelle l'enfant vit hors de son milieu d'origine mais continue de l'identifier comme son milieu d'appartenance. Elle s'applique quels que soient l'âge de l'enfant, son sexe, les raisons de son déplacement, son itinéraire, la manière dont il se déplace, ses conditions d'existence, les effets qu'entraîne sa « mobilité », (Maalla M'jid, 2010). Selon Massart (2009), le terme de mobilité a été choisi à la préférence de ceux de migration indépendante, traite, exode, déplacement, etc... pour pouvoir accommoder toutes les

pratiques qui se basent sur l'exploitation des différenciations spatiales et identitaires que les mobilités impliquent et pouvoir les considérer comme des faits sociaux à analyser. Elle se traduit localement en langue fon par le terme de Tomeyiyi (qui signifie le fait de voyager), visedo tome (envoyer l'enfant ailleurs, hors de chez lui, dans un autre milieu, ville, pays), vi yi ba kue do Awonlin (l'enfant va quitter son milieu d'origine pour aller chercher de l'argent au Nigéria). Fondamentalement, la mobilité, en inspirant une approche pragmatique, doit permettre la rénovation des programmes et politiques de protection qui se basent sur les expériences des enfants et des jeunes ; ainsi, politiques et programmes de protection doivent pouvoir s'articuler tant autour de la lutte contre les abus subis que du soutien aux initiatives (capitales) et pratiques de protection des enfants, des jeunes et de leurs réseaux (communautés). Enfin, le phénomène des mobilités des enfants n'est pas atténué et la plupart des enfants rapatriés par les voies légales ou non légales lors de la crise Abeokuta Septembre 2003 jusqu'à nos jours sont devenus patrons. D'autres mobilités à l'interne concernent les centres villes et les greniers agricoles du Bénin.

### 3. Méthodologie de la recherche

Dans le cadre de notre étude, la méthode de la recherche englobe la nature de la recherche, l'administration du questionnaire, l'entretien, l'observation directe assortie des notes de terrain sont les techniques d'investigations opérationnalisées. Quelques entretiens téléphoniques ont été réalisés en vue de la précision de certaines informations. S'agissant des outils de collecte, il a été utilisé une grille de lecture, trois types de questionnaire, un guide d'entretien semi directif et une grille d'observation

A cet effet, il est nécessaire de rappeler que l'étape de la conception intellectuelle est achevée avec le démarrage des investigations en milieu fon au Bénin où la collecte des données empiriques s'est opérée dans neuf (09) communes sur les quinze communes majoritairement fon que compte le Bénin. La constitution de l'échantillon a occasionné l'administration de trois cent quatre vingt douze (392) questionnaires, la réalisation de quatre vingt douze (92) entretiens semi-directifs et dix huit (18) focus groups effectués auprès des principaux acteurs (autorités politico-administratives ; artisans, enfants et parents, la police républicaine, personnel CPS, acteurs d'OSC et autres ressources). Nous constatons aussi une intervention directe ou indirecte de certains acteurs dans le cadre de la mobilité des enfants. Elle intervient dans le département de Zou et plus précisément dans un contexte où certains partenaires annoncent leur retrait de la liste des ONG qui agissent dans le cadre des mobilités des enfants. Compte tenu de la pertinence des informations à recueillir, il a été considéré comme population d'étude, la population résidente du Zou sans distinction de sexe ni de religion.

N'ayant pas toutes les données de façon officielle concernant tous les enfants en situation de mobilité, il a été procédé à un recensement auprès des structures intervenantes dans le domaine de la protection des enfants. Seize (16) jours ont été consacrés à cette phase à laquelle vingt-cinq (25) acteurs ont été interrogés dont huit (08) enfants, quatre (04) parents, trois (03) acteurs d'OSC avec des questionnaires et deux (02) élus locaux, deux agents de la police républicaine, deux (02) piroguiers, un (01) personnel du CPS en même temps que cinq (05) autres personnes ressources rencontrées dans ces localités suscitées avec les guides d'entretien. En plus de cette démarche, des simulations sont faites avec quelques condisciples doctorants qui travaillent au Centre d'Etudes Prospectives et d'Actions pour le Développement (CEPAD).

Les données recueillies à partir du questionnaire auprès des enfants, leurs parents et les professionnels de protection ont fait l'objet d'un dépouillement et d'un traitement à partir des logiciels SPSS, micmac avec les techniques de distribution des fréquences au moyen de tableaux croisés, comparaison des pourcentages, à l'aide de logiciel Excel), afin de calculer la distribution des fréquences au sein de la population d'enquête. Quant à celles des entretiens réalisés auprès des personnes ressources, elles ont fait l'objet d'un regroupement thématique afin de comparer et de renforcer les données fournies par le

questionnaire. Précisément, il a été réalisé des transcriptions systématiques des entretiens à l'aide de logiciel Word. Ensuite procéder à la catégorisation des données par sous thèmes puis l'analyse du contenu des données. Il est dit précédemment que les entretiens sont intégralement transcrits. Pour ce faire, le logiciel Word a été utilisé.

Les données issues des observations et des entretiens sont traitées selon la méthode d'analyse de contenu proposée par Bardin (1986). Descamps (2008) définit "l'analyse de contenu comme une technique de traitement de données préexistantes par le recensement, classification et quantification des traits d'un corpus. Cette méthode a été précisée par L'Ecuyer (1990).

### 3.2 Résultats et discussions

#### 3.2.1 Analyse exploratoire

L'analyse exploratoire sera réalisée en deux étapes. Il s'agira de l'analyse structurelle et de l'analyse du jeu des acteurs.

#### 3.2.2 Analyse structurelle

##### 3.2.2.1 Recensement des variables clés

La liste des variables clés (internes et externes) sera constituée par agrégation des variables issues de la matrice de diagnostic stratégique à partir d'une analyse approfondie de cette matrice. L'analyse structurelle poursuit ainsi deux objectifs complémentaires :

- se doter d'une représentation aussi exhaustive que possible du système étudié ;
- réduire la complexité du système aux variables essentielles (GODET, 2007).

Les principales étapes de cette analyse sont : le recensement des variables, le repérage des relations et la recherche des variables clés. A cet effet, le tableau suivant regroupe la liste des variables clés.

**Table 1: liste des variables et leur intitulé court**

N°	Intitulé long	Intitulé court
1	Accompagnement protecteur de l'enfant	APE
2	Application des textes de loi sur la mobilité des enfants	ApliTexLoi
3	Connaissance des textes de loi	ConnaisLoi
4	Contrôle des frontières	ControFron
5	Mécanisme de réinsertion des enfants en mobilité	Réinsert*
6	Mécanisme institutionnel de protection des enfants	MécIPEnf
7	Mécanisme communautaire de protection des enfants	MécaComP_E
8	Mode de déplacement des enfants	Mode dépla
9	Niveau d'instruction des parents	NivoInstrP
10	Niveau d'instruction des enfants	NivoInstrE
11	Pouvoir d'achat des parents	PouvAchaPa
12	Pratiques endogènes de protection des enfants	PratEPEnf
13	Réponses aux besoins des enfants	Rép_Bes_En
14	Efficacité du travail des OSC	EffTravOSC
15	Volonté des enfants	VolonT_Enf
16	Existence des CPS	Exit_CPS
17	Existence des OSC L'analyse exploratoire sera réalisée en deux étapes. Il s'agira de l'analyse structurelle et de l'analyse du jeu des acteurs.	Exit_OSC

Source : données de terrain 2018

#### 3-2-2-2. Résultat de l'analyse structurelle

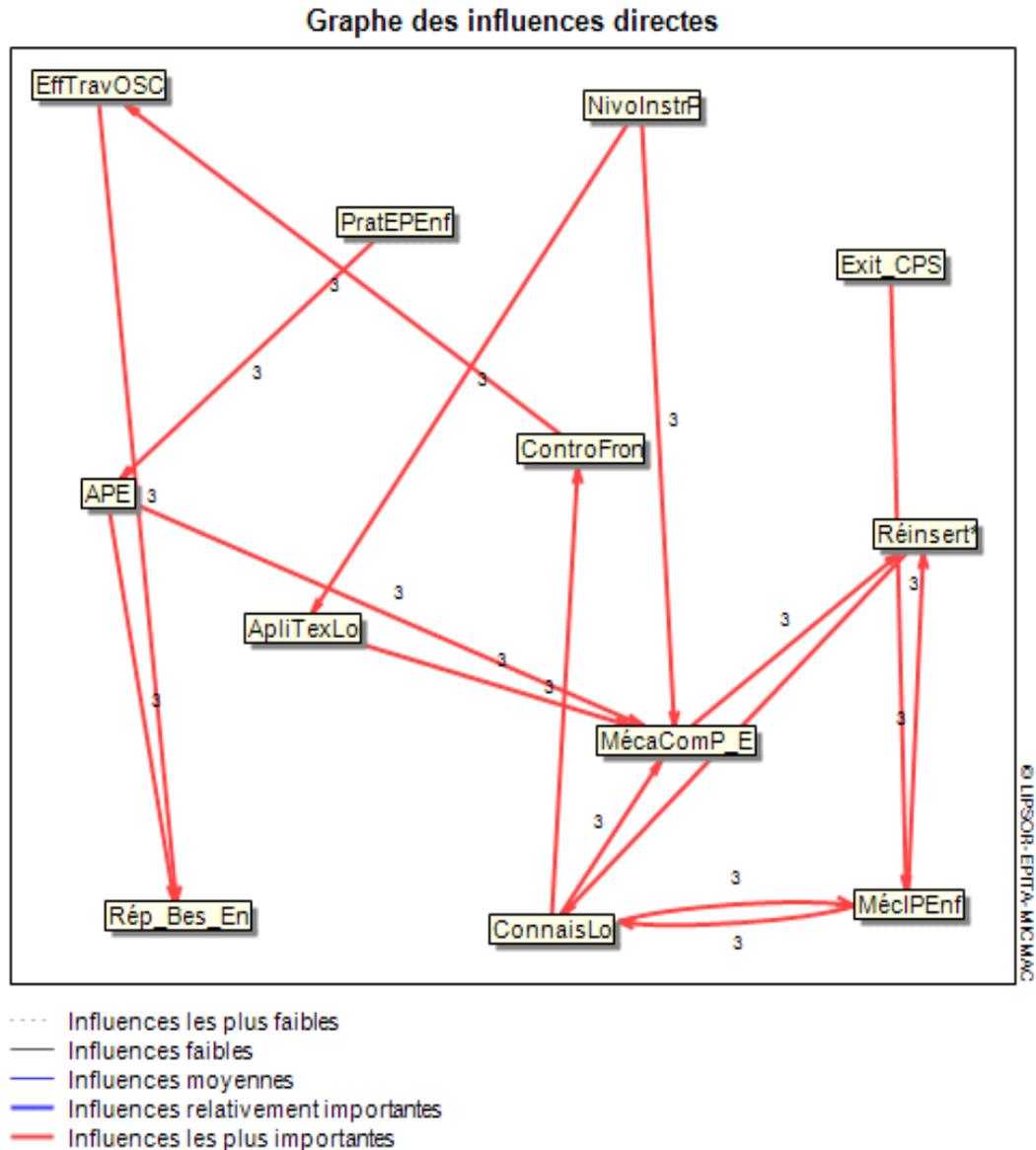
Dans une vision systémique, chacune des variables identifiées n'existe que par la relation qu'elle entretient avec les 33 autres variables que la matrice de diagnostic stratégique a mise en exergue. Les

différentes matrices de l'analyse structurelle font la lumière sur ces relations. Légende : Les influences sont notées de 0 à 3, avec la possibilité de signaler des influences potentielles :

0 : pas d'influence ; 1 : faible ; 2 : moyenne ; 3 : forte

P : potentielle

✓ **Graphe des influences directes**



**Figure1:** graphe d'influences/ Dépendance entre les variables.

**Source :** données de terrain 2018

Afin de mieux comprendre la matrice d'analyse structurelle et le graphe des influences et dépendances directes qui mettent en jeu les relations entre les variables structurant le système de médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin, il a été élaboré le graphe de motricité-dépendance. Il permet de répartir les variables par secteur, selon l'intensité de leur dépendance et/ou influence. La figure ci-après fait ressortir les variables selon leur influence/dépendance.

- ✓ Plan d'influences / dépendances directes des variables

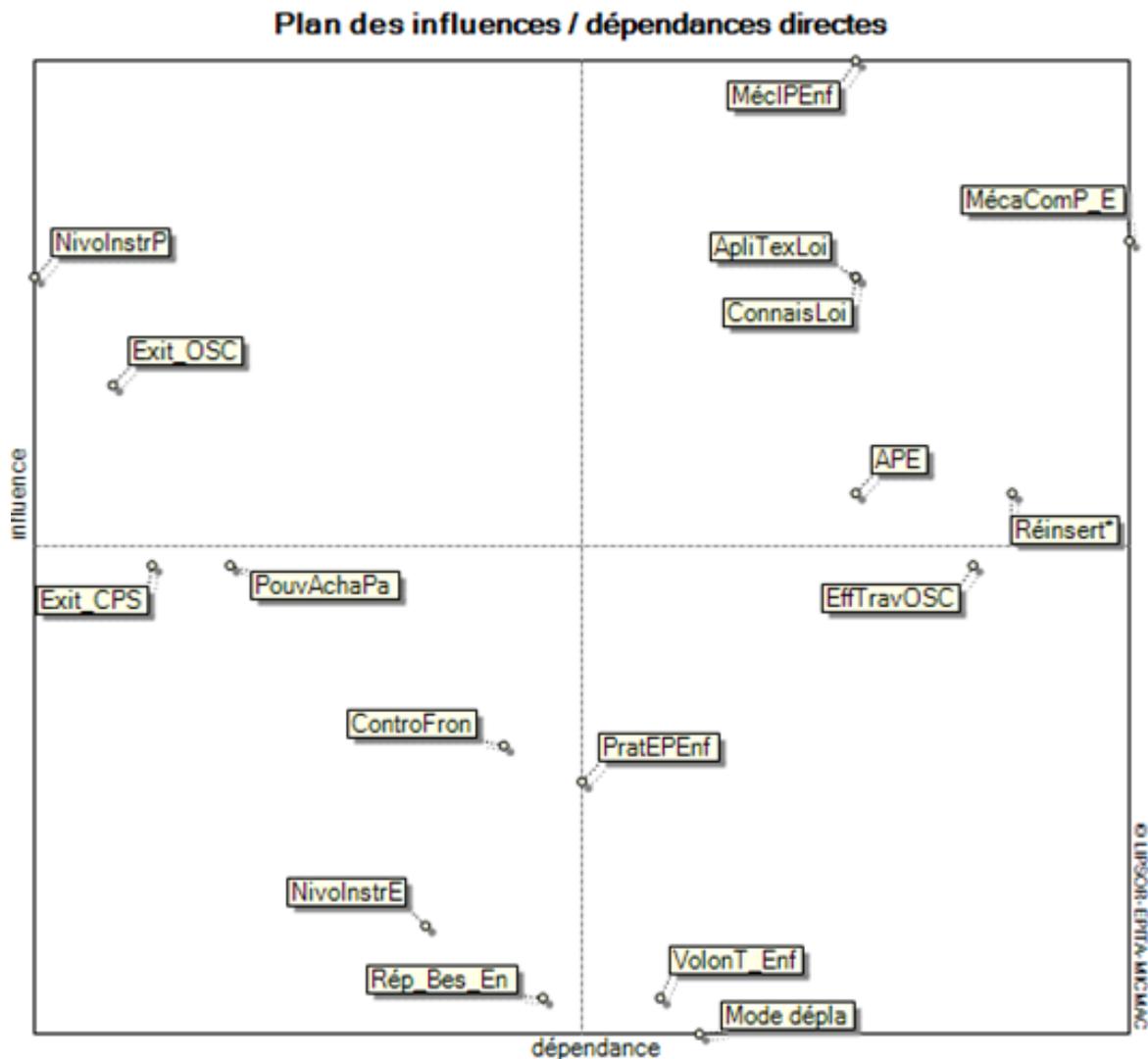


Figure 1: Plan d'influences / dépendances directes des variables

**Source :** données de terrain 2018

De l'analyse du plan d'influence du système de médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin, il ressort que les différentes variables qui structurent le système se classent en cinq catégories conformément à la grille d'interprétation élaborée par M. GODET (GODET, 2007). Ces différentes catégories se présentent comme suit :

**Les variables motrices :**

- Niveau d'instruction des parents
- Existence des OSC

En effet les variables motrices sont des variables très influentes et peu dépendantes. Elles sont en effet, des variables explicatives qui conditionnent le système de médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin.

### **Les variables Relais :**

- Mécanisme institutionnel de protection
- Application des textes de loi
- Connaissance des textes de loi
- Mécanismes communautaires de protection

Selon Godet (GODET, 2007), les variables relais sont des variables à la fois très influentes et très dépendantes. Elles sont des variables par nature instables. Toute action sur ces variables aura des répercussions sur les autres et un effet retour sur elles-mêmes qui viendra amplifier ou désamorcer l'impulsion initiale.

### **Les variables autonomes :**

En outre, les variables autonomes sont des variables peu influentes et peu dépendantes. Elles constituent selon Godet, des tendances lourdes ou des facteurs relativement déconnectés du système avec lequel elles n'ont que peu de liaisons en raison de leur développement relativement autonome. Elles ne constituent pas des déterminants de l'avenir (GODET, 2007). Dans le système étudié ici, il s'agit des variables suivantes :

- Existence des CPS
- Pouvoir d'achat des parents
- Contrôle des frontières
- Réponse aux besoins de l'enfant
- Niveau d'instruction des enfants

### **Les variables résultats :**

Par ailleurs, les variables résultats sont des variables peu influentes et très dépendantes. Ce sont en général des variables dont l'évolution dépend de celle des variables motrices et relais. Ici, il s'agit de :

- Volonté des enfants
- Mode de déplacement des enfants
- Pratiques endogènes de protection de l'enfant

### **Les variables régulatrices :**

Les variables régulatrices sont un ensemble de variables que Godet définit comme des variables moyennement influentes et/ou dépendantes. Il affirme que de ces variables, on ne peut rien dire a priori. Ici, ces variables sont :

- L'accompagnement protecteur de l'enfant
- Mécanisme de réinsertion des enfants de retour de mobilité
- Efficacité du travail des OSC

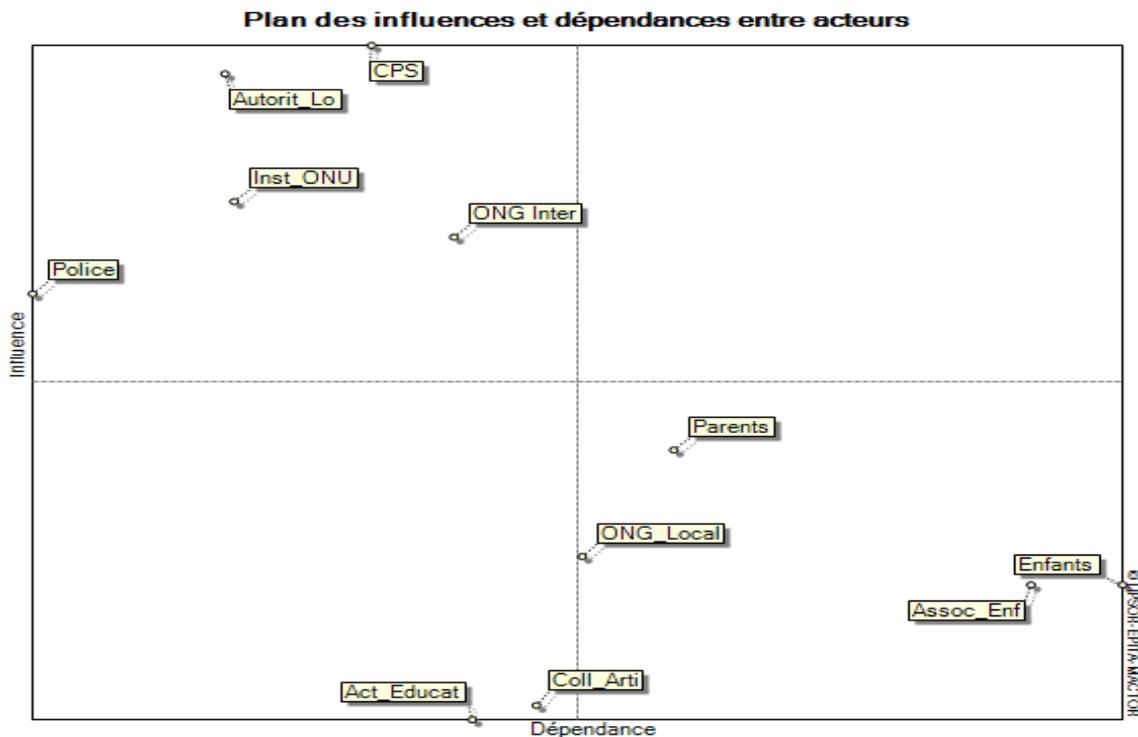
## **3-3. Résultats de l'étude des Influences Directes et indirectes**

### **3-3-1 Matrice des Influences Directes et Indirectes (MIDI)**

La matrice MIDI permet de repérer les influences directes et indirectes d'ordre 2 entre acteurs. L'intérêt de cette matrice est d'apporter une vision plus complète du jeu des rapports de force (un acteur pouvant limiter l'éventail des choix d'un second en agissant sur lui à travers un acteur relais). L'utilisation de l'opérateur "somme" pour le calcul de MIDI ne permet pas de conserver dans cette nouvelle matrice la signification de l'échelle des intensités adoptée pour évaluer les influences directes dans MID. Les

valeurs contenues dans MIDI donnent malgré tout une bonne idée de l'importance des influences directes et indirectes entre acteurs.

**Table2: matrice des influences directes et indirectes**



**Figure3: plan des influences et dépendances entre acte**

**Source MACTOR** : données de terrain 2018

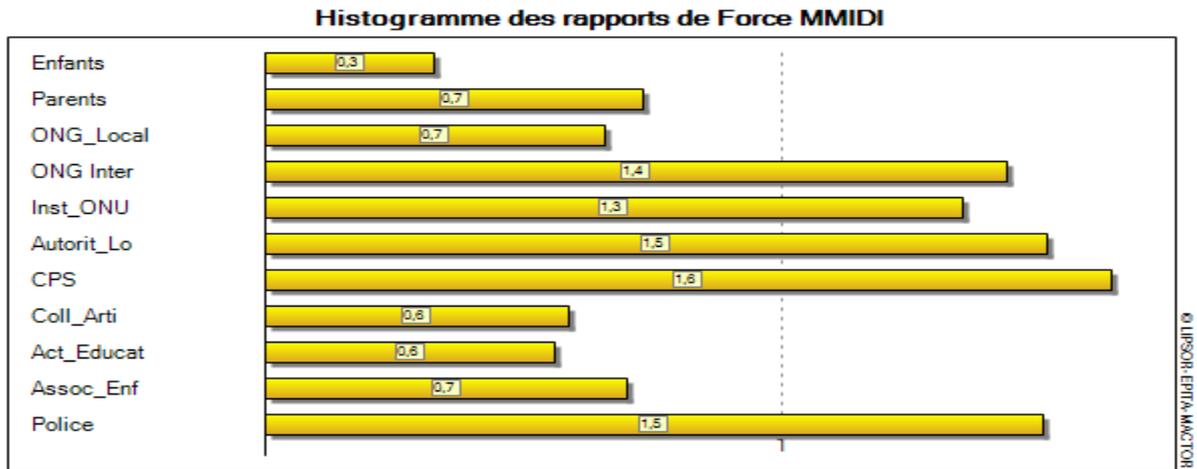
L'analyse de la matrice des influences indirectes ci-dessus permet d'identifier cinq (05) acteurs qui sont en influence sur les six (06) autres acteurs du système. Il s'agit de l'Etat représentés par le CPS, la police, des autorités locales dans le Zou ; des institutions onusiennes représentée au Bénin par l'UNICEF ; des ONG internationales représentées dans le département du Zou par Plan Bénin International ; Terre des Hommes. Le paradoxe ici est que les institutions onusiennes et les ONG internationales ont une forte influence sur l'Etat à travers des pressions pour la mise en œuvre des politiques de protection. Cette influence ne permet pas aux ONG locales, aux acteurs éducatifs aux associations d'enfants, aux collectifs des artisans en général et aux parents, aux enfants en particulier de sortir de leur dépendance.

### 3-3-2. Matrice Max. des Influences Directes et Indirectes (MMIDI)

La matrice des maxima d'influences directes et indirectes (MMIDI) sert à identifier le niveau maximum d'influence qu'un acteur peut exercer sur un autre acteur, soit de façon directe, soit à travers un acteur relais. Alors que dans la matrice MIDI on perd la signification simple adoptée pour coder l'échelle des intensités (d'influences directes de la matrice MID), la matrice MMIDI conserve à cette échelle son sens.

#### ✓ Histogramme des rapports de Force MMIDI

L'histogramme des rapports de force MMIDI est construit à partir du vecteur des rapports de force MMIDI.



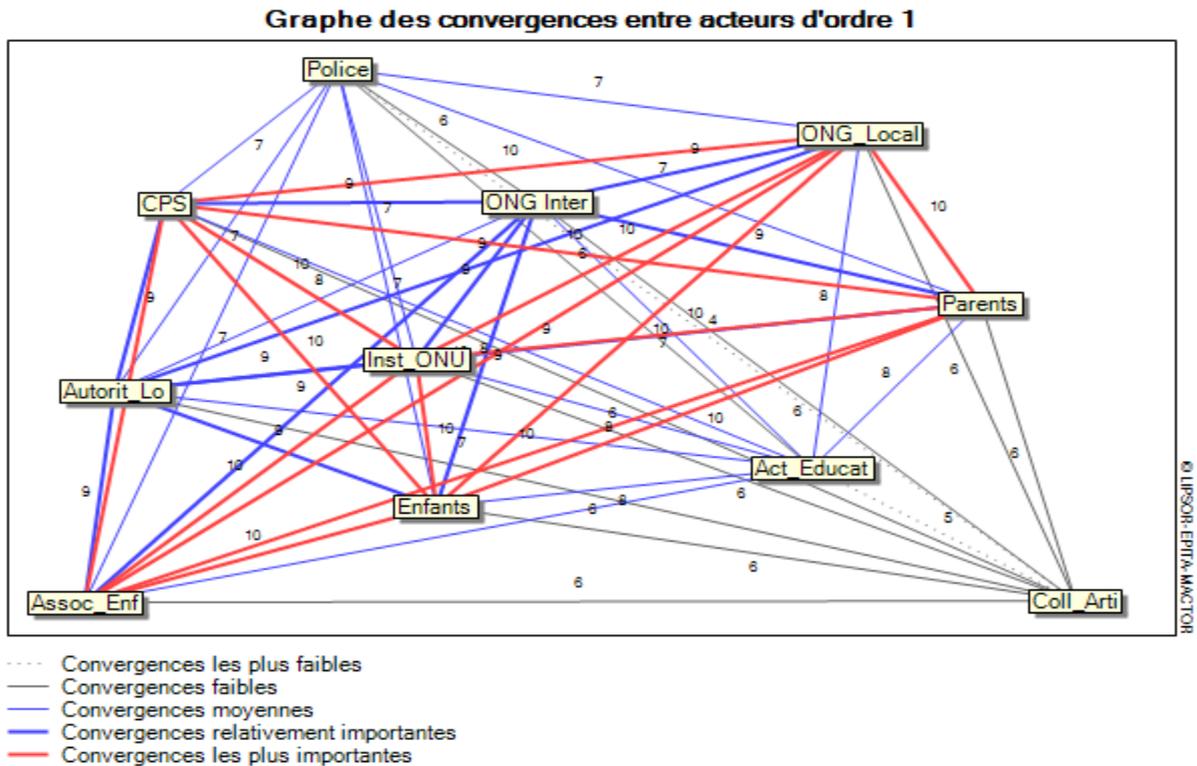
Source MACTOR : données de terrain, 2018

A l’analyse de cette figure, il ressort que les acteurs tels que les ONG internationales, les institutions de l’ONU, les autorités locales, les CPS et la police républicaine ont plus de rapport de force que les autres acteurs du système. A cet effet pour protéger efficacement les enfants concernés par les mobilités des mutations doivent être observées au niveau de ces acteurs. Ces acteurs influencent directement ou indirectement les autres acteurs de leurs politiques de protection des enfants.

**3-3-3 Convergence entre acteurs**

- ✓ Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 1

Le graphe des convergences entre acteur d'ordre 1 permet de représenter les liens de convergence entre acteurs. Il aide notamment à identifier les alliances et conflits éventuels. Les liens expriment le taux de convergence calculée à partir de la matrice ICAA.

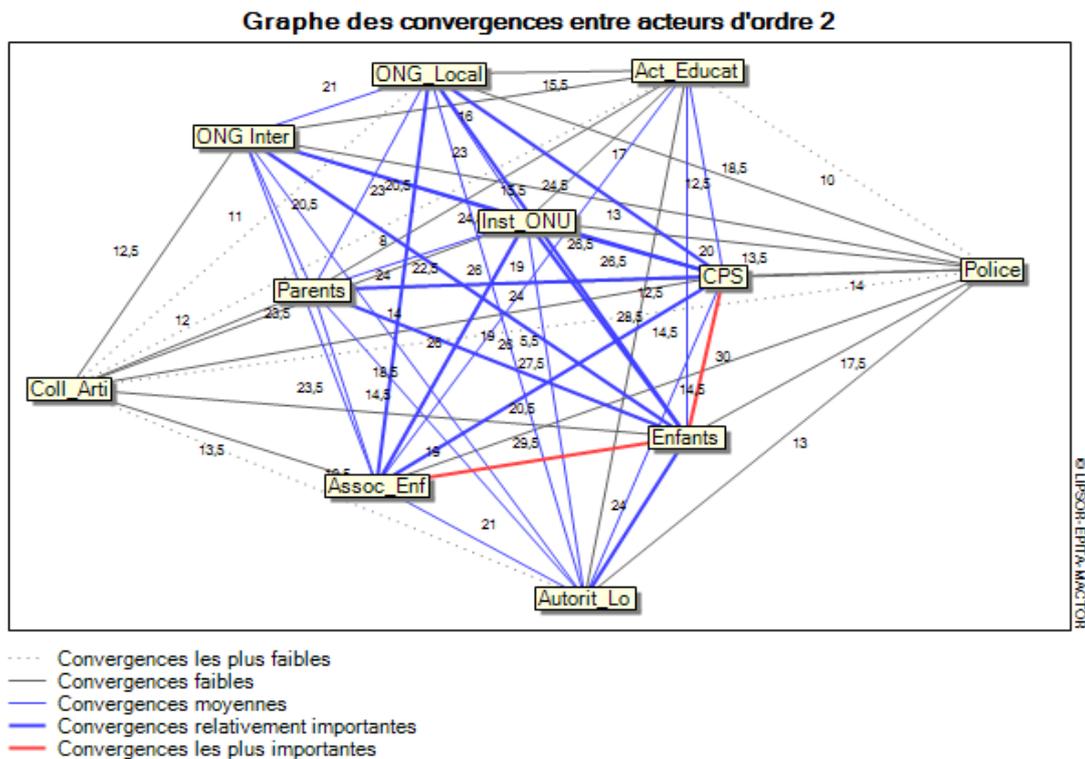


**Figure4 : graphe des convergences entre acteurs d'ordre 1**

Source MACTOR : données de terrain, 2018

A la lumière du graphe des convergences ci-dessus, s’observe une forte convergence des enfants quel que soit le profil de l’enfant avec les parents, les associations d’enfants, le CPS, les ONG locales et les institutions de l’ONU sur la plupart des objectifs sans oublier celle qui se dessine particulièrement avec les associations d’enfants, autorités locales et le CPS sur certains nombre d’objectifs. De même, il se dégage une convergence relativement importante des enfants avec les ONG internationales, les autorités locales, les parents, les associations d’enfants, le CPS, les ONG locales et les institutions de l’ONU sur la plupart des objectifs. En revanche, la police, les acteurs éducatifs entretiennent une convergence relativement faible avec les enfants et les autres acteurs du système sur bon nombre d’objectifs dans ce milieu de recherche. A côté, cette faible convergence se note également dans le rapport du collectif des artisans et la police avec les autres acteurs dans la médiation autour de la mobilité des enfants.

✓ Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 2

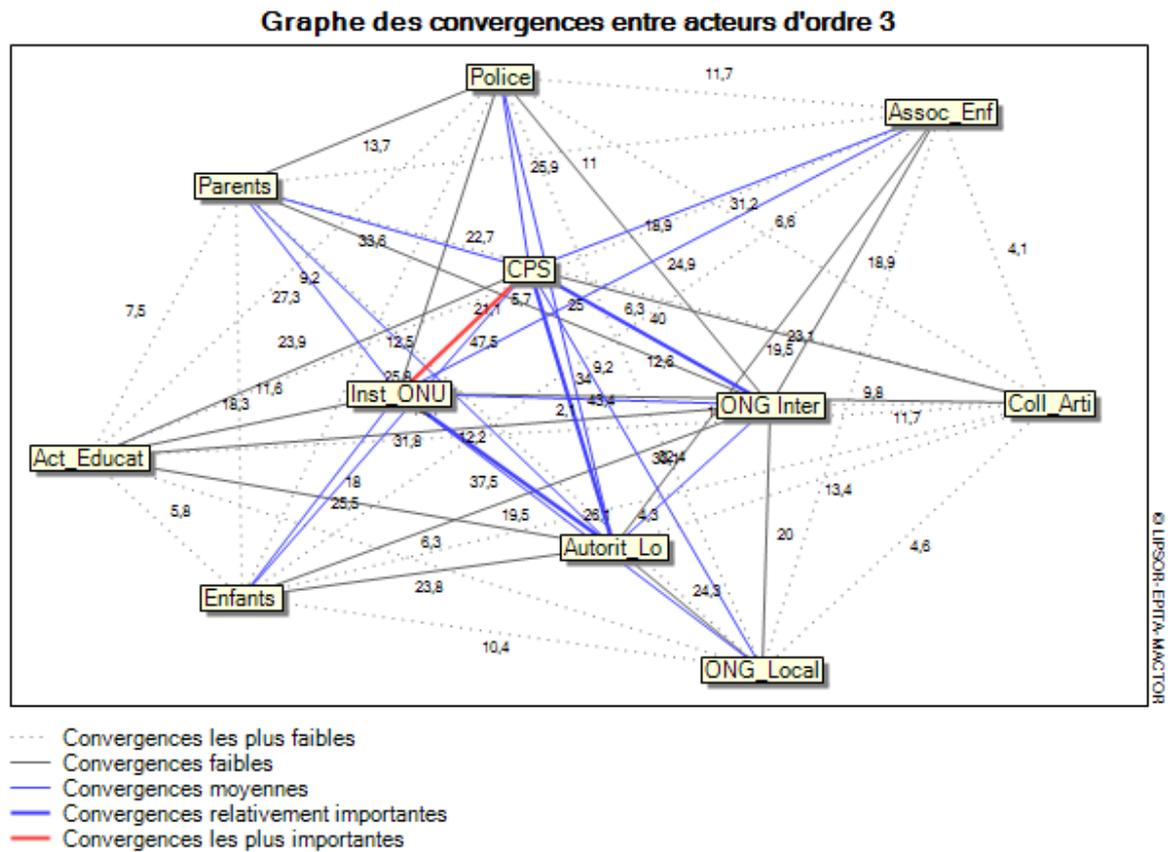


**Figure 5 : graphe des convergences entre acteur d'ordre 2**

**Source MACTOR** : données de terrain, 2018

Le graphe ci-dessus indique qu’il existe une parfaite convergence entre un certain nombre d’acteur que sont les enfants, le CPS et les associations d’enfants. Il n’en demeure pas moins avec les ONG internationales, les autorités locales, les parents, les ONG locales et les institutions de l’ONU. Toutefois ces acteurs développent des relations très conflictuelles entre eux dans la médiation autour de la mobilité des enfants. Faut-il le rappeler, bien que les ONG internationales, les autorités locales, les parents, les associations d’enfants, le CPS, les ONG locales, les institutions de l’ONU et la police s’engagent pour l’intérêt supérieur de l’enfant, ceux-ci dans leur pratique et mise en œuvre de leurs stratégies présentent des logiques contradictoires.

✓ Graphe des convergences entre acteur d'ordre 3



**Figure6 : graphe des convergences entre acteur d'ordre 3**

**Source MACTOR** : données de terrain, 2023

A travers le graphe des convergences ci-dessus, le CPS et les institutions de l'ONU développent de très importantes convergences dans la mise en œuvre des politiques de protections, dans l'application rigoureuse des textes de lois sur les mobilités des enfants. Cependant les ressources en (personnel, matériel et financier) disponibles au niveau des CPS ne suffisent pas pour l'atteinte des objectifs. Bien que les autorités locales et les ONG internationales servent d'appui et de relais dans les communes, la réalité montre que tous les acteurs ne sont pas encore disposés à parler la même langue autour de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les propos de Roger en sont une illustration :

*« On apporte un projet, le projet à quelle durée de vie. Jamais 5ans, le maximum n'est 04 ans. Mieux on lâche, on laisse l'ONG qui a pompé de l'argent, on exhibe des projets le jour où le financement coupe, l'ONG coupe. Alors je vous dis que la problématique est dans la clinique, la réponse n'est qu'éphémère. Ce sont les failles du système éducatif, le dispositif éducatif est défaillant. Un, les parents étant ignorants, deux parents sur dix dans cet Afrique de l'Ouest sont instruits, comment voulez-vous demander à ces parents-là de s'occuper de leurs enfants. Alors que les politiciens orientent les ressources de l'Etat autrement, si ce n'était de fonds on ne serait pas à ce résultat mon frère. Aujourd'hui quand vous regardez dehors, dans le système éducatif, c'est des milliards que les gens investissent dans la réflexion pour construire. Nous on est encore à une vision dépendante, parce qu'on refuse de voir la réalité. Aujourd'hui, il n'y a pas de stratégies de protection des enfants, chaque entité fabrique sa stratégie. L'Etat fabrique la tienne, les partenaires au développement fabriquent les leurs. Ce n'est pas une stratégie construite vraiment sans droit d'auteur, si je peux m'exprimer ainsi. Ça doit être une*

*stratégie anonyme mais pertinente.* » Roger, un consultant en protection des enfants rencontré à Bohicon le 7/11/2018.

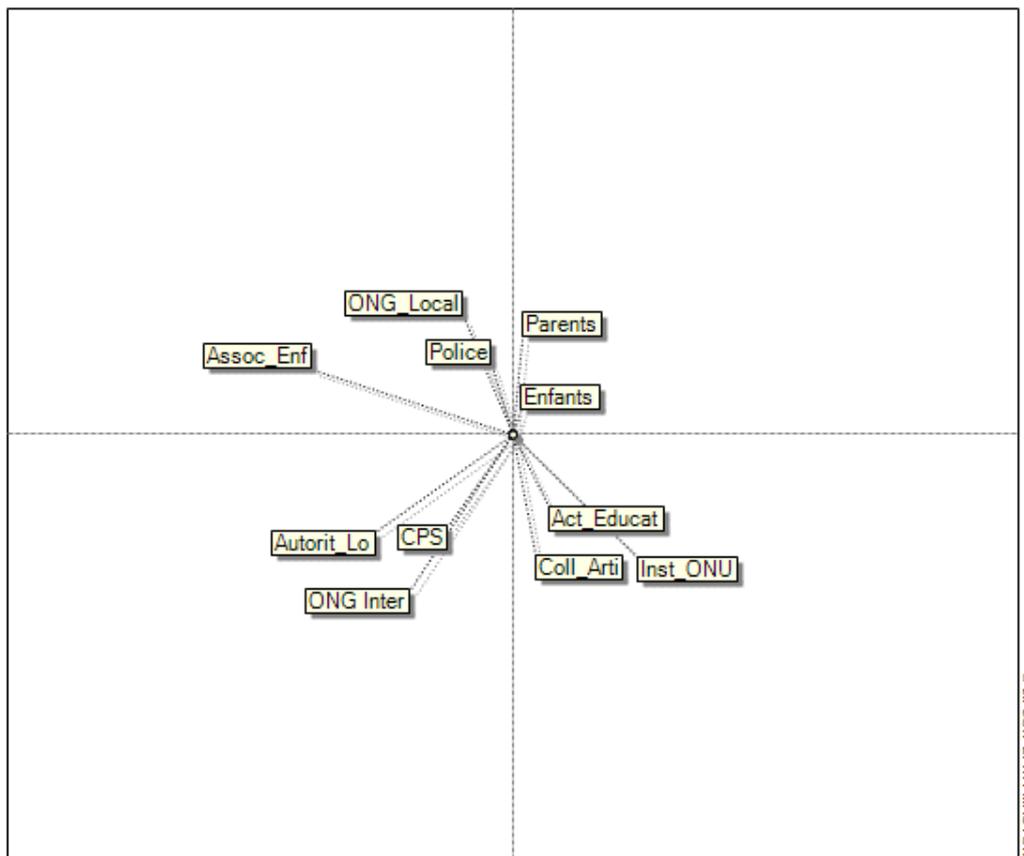
Pour cet acteur, l'inobservation des droits des enfants résulte d'une part de l'évidence habituelle de l'environnement des enfants concernés, d'autre part des stratégies de protection des enfants. Les mécanismes de protection des enfants dénotent d'une faible volonté des professionnels de protection et des enjeux de développement.

### 3-3-4. Divergence entre acteurs

La matrice des divergences d'objectifs entre acteurs ou Divergences simples Acteurs X Acteurs (1DAA) identifie pour chaque couple d'acteurs le nombre d'objectifs sur lesquels les deux acteurs sont en opposition (un acteur est favorable à l'objectif, l'autre y est défavorable), c'est à dire leur nombre de conflits potentiels. Les positions neutres et indifférentes codées "0" ne sont pas prises en compte. Cette matrice est symétrique.

Plan des convergences entre acteurs d'ordre 1

**Plan des divergences entre acteurs d'ordre 1**



**Figure 7 : plan des convergences entre acteurs d'ordre 1**

**Source MACTOR :** données de terrain 2023

Le plan des convergences entre acteurs d'ordre 1 fait apparaître plusieurs acteurs se positionnent sur le même objectif afin de promouvoir les droits des enfants. Même dans les localités parcourues les communautés ont leur manière de protéger l'enfant. Cette réalité est aussi observée par certains au Mali sur les pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité :

*« Toutes les sociétés ont des pratiques visant la protection des enfants, c'est-à-dire que l'enfant fait l'objet d'une centralité partout et dans toutes les communautés. Ces pratiques sont inaccessibles au premier regard ou à travers une observation de surface mais une analyse fine*

*permet de les identifier, de noter leur valeur ajoutée et de poser les éléments de renforcement ou d'articulation avec les services institutionnels de protection » (Zougrana et al, 2017 : 4).*

Toujours à travers le même plan de convergences entre acteurs, d'autres acteurs mènent des actions qui compromettent l'intérêt supérieur des enfants. Parfois certains enfants sont empêchés à aller en mobilités sous prétexte de l'âge, d'autres ont vu restreindre ou écourter leur séjour de mobilités compte tenu de leurs vulnérabilités. Le but des professionnels en ces circonstances est de protéger le mineur au nom des conventions C 138 et C182. Alors que l'enfant au village n'en bénéficie pas d'une prise en charge conséquente. Les faits présentés ici par cet auteur pour qui les ONG vivent au dépend de leur action : *« Malgré les discours sur le rôle des ONG nationales dans le développement et l'évolution des flux d'aide en leur faveur, les ONG nigériennes, situées en bas de la chaîne de l'aide, sont soumises à une double précarité, des ressources financières, d'une part, des ressources humaines d'autre part. Les stratégies de captation de l'aide à des fins personnelles au sein des ONG existent incontestablement. Mais cette double précarité explique pour une part les pratiques observées et les difficultés récurrentes d'institutionnalisation. Elle éclaire la question du développement d'un secteur d'économie sociale dans un contexte de crise de l'emploi et de bureaucratisation néolibérale de l'aide internationale » (Lavigne Delville, 2018 :2)*

### **3-4 Vérification des hypothèses**

A la fin des investigations, les données recueillies ont été traitées et analysées en profondeur. Les témoignages, les récits de vie et la triangulation aux fréquences des informations sur le sujet dans une approche multidimensionnelle, les résultats obtenus confirment les trois hypothèses au début du processus de la présente recherche.

De la façon dont la mobilité des enfants prend de l'ampleur en milieu fon au Bénin malgré les politiques de protection de l'enfant, alors qu'il existe des médiations autour de la mobilité, la mobilisation des Organisations de la Société Civile et autres acteurs, les ressources souvent mobilisées comme l'on a vu courant la déclinaison de ce travail de recherche relève une inadéquation ou des insuffisances au niveau du système de médiation des OSC autour de la mobilité des enfants. En réalité, cela dénote de l'inefficacité des politiques de protection et de l'échec des approches projets dans le processus de développement et de la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant. En conséquence, l'hypothèse spécifique un (1) selon laquelle la mise en œuvre des politiques publiques de protection de l'enfant affecte la médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin se trouve ainsi vérifiée.

## **4. Conclusion**

La présente recherche s'est donnée pour objectif d'analyser la Politique publique de protection de l'enfant et la médiation autour de la mobilité des enfants en milieu fon au Bénin. Les données collectées ont d'abord été centralisées compilées, apurées et dépouillées, puis traitées au moyen des logiciels (Word, Excel, SPSS, micmac, et mactor) avant d'être analysées suivant les modèles d'analyse retenus selon le cas. Quelques outils de la prospective (tels que la matrice du diagnostic stratégique, le tableau d'analyse structurelle, les graphes d'influence-dépendance, la construction des scénarios et l'élaboration de la vision regroupant les trois premières phases de la prospective) ont été également utilisés pour caractériser la médiation des OSC autour de la mobilité des enfants au Bénin. L'analyse de ces données ont permis d'affirmer que la mobilité des enfants est une réalité dans ce milieu de recherche. Les interventions des OSC se font remarquer sur le terrain par des projets et programmes. Pourtant les enfants continuent de faire l'objet de diverses mobilités tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur du pays. Sur le plan institutionnel, la contribution des OSC inflige peu de changement dans le

comportement des populations à cause du maintien identitaire des stratégies et les moyens mis en œuvre par les structures de régulation les mobilités des enfants.

A cet effet, trois (03) questions auxquelles cette thèse n'a pas apporté d'éléments de réponse sont posées : « La résistance du monde rural aux règles préétablies ne s'inscrit-elle pas dans une dynamique de la redéfinition des normes à la protection des couches vulnérables ? L'état central pourrait-il adopter des comportements résilients face aux pressions des partenaires stratégiques de développement pour mieux contrôler le flux migratoire ? La gouvernance au sein des OSC et structures déconcentrées de l'Etat met-elle les couches vulnérables à l'abri des potentiels risques de mobilité ?

### **Bibliographie**

- [1] Alternatives Sud Volume 16-(2009). 1Contre le travail des enfants ? -Points de vue du Sud Aurélie Leroy, Michael Bourdillon, Manfred Liebel Collectif.
- [2] Bardin, L. (1991), L'analyse de contenu, Paris, Presses universitaires de France.
- [3] Bardin, L. (1998). L'analyse de contenu. Paris : Presses Universitaires de France.
- [4] Bonnet D. et L. Pourchez L. (dir.), (2007). Du soin au rite dans l'enfance, éd. Érès et IRD éd. (Institut de recherche pour le développement).
- [5] Bonnet D., (1988). Corps biologique, corps social. Procréation et maladies de l'enfant en pays mossi. Burkina Faso, Paris, éd. de l'Orstom Autorisés à mourir ou la notion de négligence sociale . Le cas de l'enfant malnutri en Afrique de l'Ouest, Cahier de Marjuvia, n° 4.
- [6] Erhard Friedberg (1992). Les quatre dimensions de l'action organisée. Revue française de sociologie, vol 33 n° 4
- [7] GODET M, MOUSLI M. (2006). Vieillesse, activités et territoires, La Documentation française.
- [8] GODET M. (2004). Choc de 2006 démographie, croissance, emploi, Odile Jacob, 2e édition
- [9] Herbert Blumer, (2000). Œuvres choisies d'Herbert Blumer. A Public Philosophy for Mass Society , édité, avec un commentaire critique et une postface, par Stanford M. Lyman et Arthur J. Vidich, University of Illinois Press, Urbana et Chicago.
- [10] Imorou Toko I. (2007). Amélioration de la production halieutique des trous traditionnels à poissons (whedos) du delta de l'Ouémé par la promotion de l'élevage des poissons-chats *C. gariepinus* et *H. longifilis*. Thèse de Doctorat en Sciences Biologiques, Presse Universitaire de Namur,
- [11] L'Écuyer, R. (1990). Méthodologie de l'analyse développementale du contenu. Méthode GPS et concept de soi. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- [12] M. Crozier, E. Friedberg (1981). L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective, Seuil Paris. Note de lecture des étudiants MIP du Cnam
- [13] Massart T. (2009). Expertise in futurum par un associé dont la qualité est contestée, Bulletin Joly sociétés, n°7, pp. 657-660
- [14] Massart T. (2009). Les manoeuvres dolosives et les manoeuvres frauduleuses de l'escroquerie, Bulletin Joly sociétés, n°11, pp. 962-965
- [15] Massart T. (2010). L'association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle (AARPI), Droit & Patrimoine, n°76-81, pp. 198
- [16] Massart T. (2010). Panorama de l'environnement juridique de la restructuration, Revue Lamy droit des affaires, n°54, pp. 66-70
- [17] Massart T. (2010). Valeur des engagements figurant dans le préambule d'un pacte d'actionnaires, Bulletin Joly sociétés, n°9, p. 751-753
- [18] Nonkoudjè, S. G. et Houkou, C. E. (2021). Effet modérateur de la compétence entrepreneuriale sur la relation entre les facteurs socioculturels et le dynamisme entrepreneurial des diplômés du Bénin, Revue Annales des Sciences de Gestion de l'UAC, vol. 3, (1), pp.126-143 ;

- [19] Olivier de Sardan, J. P., (2003). Pourquoi le malade anonyme est-il si mal traité ? Culture bureaucratique commune et culture professionnelle de la santé, in Jaffré & Olivier de Sardan (eds) : pp.265-294
- [20] Olivier Descamps, (2008). Le *damnum infectum* et l'*operis novi nuntiatio* : deux exemples de responsabilités préventives en droit romain, in Études offertes à Geneviève Viney. *Liber amicorum*, LGDJ, pp. 319-332
- [21] Tdh (2007). FONDATION TERRE DES HOMMES (Délégation du Burkina Faso): Les logeurs: trafiquants ou protecteurs? Trouvé le 17 novembre 2014 à l'adresse <http://www.tdh.ch/fr/documents/les-logeurstrafiquants-ou-protecteurs>
- [22] Tdh (2010). FONDATION TERRE DES HOMMES (Délégation du Burkina Faso): Saly, Grande Sœur. Consulté le 9.11.2014 à l'adresse [http://tdhproduction.s3.amazonaws.com/asset\\_images/1266\\_ndesSoeursBurkinaFasoFinal\\_original.pdf](http://tdhproduction.s3.amazonaws.com/asset_images/1266_ndesSoeursBurkinaFasoFinal_original.pdf).